



## Frais résiliation abonnement téléphonique et chômage

Par **lauay**, le **27/01/2017** à **00:32**

Bonjour,

J'ai contracter un forfait téléphonique sur une durée de 24 mois.

M'étant retrouvé au chômage au bout de 10 mois, j'ai avertis les services de cet opérateur que ne pouvant plus payer, je suis contraint de résilier le contrat.

Ils ne m'ont ni demandé de papier ni attestation et m'ont affirmé que la résiliation avait été faite.

Néanmoins aujourd'hui je me retrouve avec des lettres d'huissier de justice me demandant plus 400 euros correspondant aux 14 derniers mois de forfaits.

J'ai tenté de trouver un moyen de me défendre et j'ai trouvé une jurisprudence datant de 2005, rendu par le TGI de Paris, affirmant que le chômage était un motif légitime de résiliation de ce types de contrat.

Mais l'huissier ne veut pas en entendre parler.

Que puis-je faire pour rétablir la situation ?

Je vous remercie pour vos réponses

Bonne journée

Par **morobar**, le **27/01/2017** à **08:39**

Bonjour,

[citation]J'ai contracté un forfait téléphonique sur une durée de 24 mois[/citation]

Avec ou sans fourniture gratuite d'un téléphone mobile ?

Par **lauay**, le **27/01/2017** à **09:05**

Bonjour,

Merci d'avoir prit le temps de me répondre  
Je n'ai pas obtenu de téléphone avec ce forfait

Par **morobar**, le **27/01/2017** à **09:35**

Il faut bien trouver un intérêt pour souscrire à un contrat d'une telle durée sans fourniture d'appareil.  
Ceux dont j'ai connaissance prévoient la fourniture d'un mobile.

Par **lauay**, le **27/01/2017** à **09:42**

J'étais jeune et c'était la première fois que je souscrivais a un forfait téléphonique..  
Merci pour votre réponse malgré tout  
Bonne journée